

Comparaison des horaires en primaire et collège

Primaire : 1968-2004

Le découpage en « cycles » n'existait pas en 1967-68. Il a été introduit par la loi d'orientation du 10 juillet 1989. L'horaire de l'année scolaire 1967-68 était conforme aux IO du 23 novembre 1956. Il a été appliqué jusqu'en 1969 (IO du 7 août) – année qui a vu le passage de 15 h. à 10 h. de français au C.P. B.O. HS n°1 du 14 février 2002 : au cours du cycle 2, l'horaire peut varier entre 9 h. et 10 h ; au cycle 3, l'horaire peut varier entre 6 h et 7 h 30. Le problème est que l'on ne peut pas faire 7h30 et respecter les minima des autres matières du "domaine", qui a un horaire fixé à 12h. La vraie fourchette est donc 6h - 7h.

Horaires hebdomadaires du cycle II (C.P., C.E. 1)

Niveau	1968	2004	Variation	Variation annuelle
C.P.	15 h	9 h 30	- 5 h 30	- 180 h
C.E. 1	11 h 30	9 h 30	- 2 h	- 72 h

Horaires hebdomadaires du cycle III (C.E. 2, C.M. 1, C.M. 2)

Niveau	1968	2004	Variation	Variation annuelle
C.E. 2	11 h 30	6 h 30	- 5 h	- 180 h
C.M. 1	9 h	6 h 30	- 2 h 30	- 90 h
C.M. 2	9 h	6 h 30	- 2 h 30	- 90 h

Variations globales

Année	1968	2004	Variation
Total	2 016 h	1386 h	- 630 h
Moyenne hebdomadaire	11,2 h	7,7 h	- 3,5 h

630 h en moins au primaire, cela équivaut à 1.56 année scolaire en moins sur la base des horaires de 1968 (403 h en moyenne annuelle).

Collège : 1975-2004

Sources : - Arrêté du 2 mai 1972 (ministère Guichard) : publié dans le BOEN n° 21 du 25 mai 1972.
<http://www.molinier.org/RE/doc-hist/A720502.htm> - Arrêté du 14 janvier 2002 (ministère Lang), applicable aux rentrées 2002 et 2003 : publié dans le BOEN n° 8 du 21 février 2002.
<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200055A.htm> et [MENE0200056A.htm](http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200056A.htm) .

Horaires hebdomadaires

Niveau	1975	2004	Variation	Variation annuelle
6e	6 heures élève (3 + 3*) 9 heures professeur	4 h 30 (4+0.5*) ou 5 heures élève 5 heures professeur	- 1 h 30 (- 1 h)	- 54 h (- 36 h)
5e	6 heures élève (4 + 2*) 8 heures professeur	4 heures élève (+ 1 h IDD**) 4 heures professeur (+ 1 h IDD**)	- 2 (- 1 h)	- 72 h (- 36 h)
4e	5 heures élève (4 + 1*) 6 heures professeur	4 heures élève (+ 1 h IDD**) 4 heures professeur (+ 1 h IDD**)	- 1 (-0 h)	- 36 h (- 0 h)
3e	5 heures élève 5 heures professeur	4 h 30 élève 4 h 30 professeur	- 0 h 30	- 18 h

* En demi-groupe

** Itinéraires de découverte, qui ne sont pas nécessairement effectués par le professeur de français.

Variations globales

Année	1975	2004	Variation
Total	792 h	702 (612) h	- 90 (- 180) h
Moyenne hebdomadaire	5,5 h	4,9 (4,25) h	- 0,6 (- 1,25) h

Au mieux, 90 h en moins au collège (IDD effectués par le professeur de français ou remplacés par un autre dispositif), cela équivaut à 0,45 année scolaire en moins sur la base des horaires de 1975 (198 h en moyenne annuelle). Au pire (IDD effectués dans une autre matière, heure de demi-groupe prise en 6^e) cela équivaut à 0,9 année scolaire en moins sur la base des mêmes horaires.

Au mieux donc, l'élève a perdu en une trentaine d'années deux années de formation en français. Lorsqu'il arrive en seconde, il a eu, sauf aide familiale, autant d'heures d'enseignement qu'un élève arrivant en 4^e en 1975, sans tenir compte du quart de l'horaire global du collège effectué alors en demi-groupe, ce qui, qualitativement, n'est pas négligeable.

Base de calcul : année scolaire comptant 36 semaines.

Cette page est disponible sur www.sauv.net/horcomp.php